

Impact Social par le Sport – Note de synthèse Atelier 8

« Connaître les démarches spécifiques pour l'intégration de primo-arrivants dans un club. Comment acculturer le mouvement sportif ? Quels outils existants utiliser. »

> À propos de l'atelier :

Date / horaire :

Vendredi 20 mars, 10h à 12h15

Lieu :

Maison du Handball, Créteil

Animateur(s) :

Juliette ANFRIANI, Chargée de mission Sport et Jeunesse, et Jean DELABRUSSE, Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative

Intervenant(s) :

- Agathe WINTER, Chargée de mission accompagnement social et professionnel des étrangers, DIAN
- Julien PUECH, Chercheur, laboratoire VIPS2, UFR STAPS Rennes 2
- David ROBERT, président du comité de Taekwondo du Val-De-Marne et intervenant dans un club
- Zahro MIRZAEI, accueillie dans un club de taekwondo

Nombre de participants :

45

> Objectifs :

Objectif principal :

Acculturer le mouvement sportif à l'intégration des primo-arrivants, au sein des clubs.

Objectifs secondaires :

- Faire connaître les outils existants utiliser ?
- Favoriser l'interconnaissance des acteurs et les outiller.

> Déroulé :

Étapes clés :

- Table ronde — Témoignages d'acteurs de terrain.
- Atelier participatif #AGIR autour de 3 sujets :
 - Adapter l'offre sportive et la vie de l'association pour mieux accueillir les publics en parcours migratoire.
 - Aller plus loin dans l'accompagnement des publics.
 - Convaincre : accueillir les publics au mieux au sein des associations.

> Points clés abordés :

Rappel du contexte et du cadre institutionnel :

- La politique d'intégration se concentre sur les actions destinées aux primo-arrivants, aux étrangers hors Union Européenne, destinés à s'établir durablement sur le territoire français. Ils sont admis pour la première fois par le biais d'un titre de séjour, par exemple pour regroupement familial, asile ou immigration économique et signent un CIR (contrat d'engagement républicain) avec l'OFII, rappelle Agathe WINTER.
- Cette politique vise à accompagner les premières années de séjour de manière à faciliter l'accès à l'autonomie des publics. Le ministère de l'Intérieur est en charge de la politique d'intégration. Un travail interministériel est mené pour favoriser l'accès aux droits, à la santé, l'accès à la culture, aux loisirs...
- Plusieurs dispositifs sont mis en place : les contrats territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI), Ouvrir l'École aux Parents Pour la Réussite des Enfants (OEPRE), le programme Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR), ainsi que des appels à projets.
- La loi du 26 janvier 2024, requiert notamment :
 - Le rehaussement du niveau de langue requis pour l'obtention de la carte de résident (B1 contre A2 avant) et l'accès à la nationalité (B2 contre B1 avant).
 - Une attention particulière au niveau de français pour la carte de séjour à court terme.
- L'intégration par le sport est un sujet important pris en compte dans la politique d'intégration (travail interministériel). Juliette AFRIANI, chargée de mission sport et jeunesse, a présenté ce kit d'accueil des primo-arrivants au sein des clubs. Il a été élaboré à destination des fédérations et clubs sportifs et des étrangers primo-arrivants. Il est composé de ressources pour l'apprentissage du français, d'une fiche pratique à destination des personnes sur réfugiés.info, d'un kit à destination des clubs avec les questions principales qu'un club pourrait se poser.

> Pistes d'actions, de travail :

→ Des recherches faites à l'international, basées sur des études de cas :

Julien PUECH a réalisé une thèse qui porte sur l'accueil des migrants par le sport en Europe.

- Depuis les années 1980, suite à des violences urbaines, le sport a été utilisé et déployé notamment dans les quartiers populaires.
- Peu de travaux recherches en France. Plusieurs recherches ont été menées au niveau international. La plupart de ces études se basaient sur des études de cas. Peu de recherches globales.
- Celles-ci portaient plutôt sur les méthodes d'intégration, aucune recherche globale ne s'était intéressée sur le sport comme méthode d'intégration.
- Le sport est utilisé par les acteurs et dans l'intégration des primo-arrivants pour plusieurs objectifs :
 - **Intégration** = le sport au service de l'affiliation sociale par la langue et le travail, pour préparer le futur dans le pays d'accueil.
 - **Emancipation** = le sport comme levier libre de développement des individus et l'accès au plaisir dans l'instant.
 - **Protection** = le sport comme soin physique et psychologique pour des migrants traumatisés par leur parcours.

Il note plusieurs typologies de programmes et structures d'accueil :

-> **Les clubs sportifs « classiques »** créant des projets spécifiques pour favoriser l'accueil et utiliser le sport comme levier d'intégration socio-pro. Beaucoup sont mis en place en Allemagne, par exemple.

-> **Des association d'aide sociale** développant des projets axés sur le sport.

-> **Des association socio-sportives.**

- En France, il a mené des observations auprès de clubs ayant créé un réseau alternatif pour répondre à ce besoin d'intégration du fait du « manque d'accompagnement » selon leur perception au regard des politiques des fédérations.
- La question de l'emploi et de l'utilisation du sport pour l'insertion professionnelle est prédominante. De ce fait, les subventions sont orientées sur cet axe, ce qui peut créer une différence au niveau des associations en fonction de l'aisance de l'association pour répondre à cette demande.
- Il y a également un nombre conséquent d'initiatives qui sont non-répertoriées par le biais d'un accueil classique dans le club.

→ Retour d'expérience sur les étapes et bonnes pratiques d'intégration, dans un club de taekwondo :

David ROBERT évoque l'accueil de 7 personnes, de nationalité afghane, en 2023 ainsi que l'entraîneur. Plusieurs années après cette intégration, 6 personnes sont toujours adhérentes dans le club.

Plusieurs étapes d'intégration ont été mises en place :

- 1) D'abord, une réflexion sur « Comment les impliquer dans la vie du club (compétiteur.ices, arbitre, bénévolat...) ? »
- 2) Par la suite, ils se sont interrogés sur la continuité de parcours en lien avec leur intégration sociale et professionnelle, c'est-à-dire : « Comment impliquer tout en prenant en compte la possibilité de la sortie du club suite à leur parcours de vie (étude, emploi, déménagement...) ? »
Point de vigilance = ne pas tomber dans le surinvestissement de leur part, pour leur laisser le temps de se concentrer sur eux, sur leur bien-être, sur le répit après un parcours d'exil difficile. Le club et les accompagnants aussi doivent éviter le surinvestissement et garder en tête la dimension de vie des personnes accompagnées et ne pas créer de frustration en cas d'absence, d'indisponibilité de leur part, etc.
- 3) La prise en compte du besoin d'accompagnement : le sport est un exemple de différence culturelle (ex : certificat médical, fonctionnement par grade différent en fonction des pays).

Les clubs doivent appréhender le fait que **l'intégration de personnes étrangères dans un club prend un temps indéfini sur lequel nous n'avons pas la main**, il faut accepter de laisser ce temps et ne pas se frustrer au regard du timing que nous ne pouvons pas maîtriser.

Lorsque Zahro MIRZAEI est arrivée dans ce club, en parallèle elle a été orientée vers le programme AGIR qui l'a aidée à trouver un logement. Sportive de haut-niveau en Afghanistan, elle a dû quitter son pays en raison du changement de régime politique.

Elle est désormais étudiante en STAPS. Grâce à la fédération de Taekwondo et du programme AGIR, elle peut continuer sa passion et son sport en France.

Tout recommencer dans un nouveau pays a été très difficile au niveau psychologique. Sa coach l'a beaucoup aidé sur le plan sportif mais surtout sur le plan psychologique. Elle est très reconnaissante auprès de son club pour l'avoir accueillie, pour l'accompagner et pour l'aider à poursuivre son parcours dans ce nouveau pays.

→ Productions issues du cas pratique

1) Adapter l'offre sportive et la vie de l'association :

Principaux freins identifiés :

- Barrière de la langue (1er accueil important, cours de FLE, ...).
- Barrière culturelle (personne référente, personne repère pour aider la personne à comprendre les codes).
- Des critères d'orientation peu appropriés.

- Un manque d'accompagnement des financeurs.

Pistes de solutions évoquées :

- Adaptation de l'activité (proposer d'autres activités que l'activité socle du club)
- Formation des clubs (guide, formation ...)
- Orientation des personnes dans les clubs en fonctions de leurs besoin/recherche (performance, loisir, ...)
- Culture de la solidarité (aspect financier, matériel...)
- Se rendre visible auprès du public.

2) Aller plus loin dans l'accompagnement :

Il est nécessaire de prendre en compte les différents aspects sur lequel le club peut jouer un rôle :

- Accès aux droits,
- Apprentissage des codes,
- Apprentissage de la langue française.

À partir de ces aspects, le club doit aussi définir son projet associatif et définir à quel niveau il a le souhait de s'investir sur cette question et sur l'accompagnement au-delà de l'activité.

Sur l'aspect d'insertion professionnelle, il y a une réelle question sur comment le club peut ouvrir ses portes et favoriser la mise en réseau des adhérents.

3) Convaincre : accueillir au mieux au sein de l'association :

Le but n'est peut-être pas de convaincre mais plutôt d'accompagner les clubs qui en ont le souhait ou qui peuvent être intéressés pour accueillir les personnes étrangères. Parmi ces clubs ouverts, il est essentiel de les former et les rassurer.

Information complémentaire :

Site web pour recenser les « clubs accueillants » <https://welcominclubs.org/> mis en place par l'association Big Bang Ballers.